

RAPPORT N° 02/6-42
au Conseil Municipal

OBJET

MISE A DISPOSITION DE LOCAL
AU PROFIT DU CENTRE DE PREFORMATION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
16 Rue de l'Artillerie/ Saint-Denis / AD 24

Le Centre de Préformation de la Ville de Saint-Denis, association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901, sollicite de la Commune la régularisation de l'occupation du local communal sis au 16 Rue de l'Artillerie à Saint-Denis.

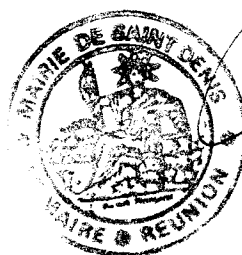
Afin de permettre le développement de la vie associative du secteur, la Municipalité se propose de régulariser la mise à disposition de ce local au profit du CPVSD qui a pour but de promouvoir la formation des jeunes notamment par un soutien pédagogique et la pratique sportive et socioculturelle.

Il s'agit d'une construction en dur sous tôle à deux niveaux comprenant un séjour, une cuisine, cinq chambres, toilettes, salle d'eau et garage, destinée aux activités du Centre de Préformation de la Ville de Saint-Denis telles qu'elles sont mentionnées à l'Article 2 de ses Statuts.

Je vous demande :

- d'approuver le principe de mise à disposition par Convention du local précité au profit du Centre de Préformation de la Ville de Saint-Denis, aux conditions suivantes :
 - . durée d'une année renouvelable par tacite reconduction,
 - . occupation à titre gratuit, étant précisé que la valeur locative mensuelle a été évaluée à SIX CENT SOIXANTE-DIX EUROS ET SOIXANTE-QUINZE CENTIMES (670,75 euros) par les services du Domaine ;
- en cas d'accord, de m'autoriser à signer la Convention à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/6-42
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 2002

OBJET

MISE A DISPOSITION DE LOCAL
AU PROFIT DU CENTRE DE PREFORMATION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
16 Rue de l'Artillerie/ Saint-Denis / AD 24

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-42 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions - Sports, - Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

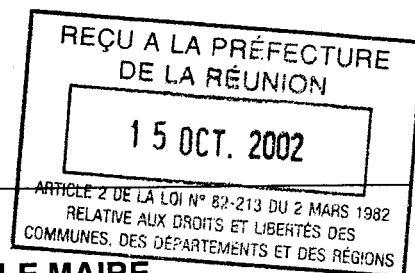
Approuve le principe de mise à disposition par Convention au profit du Centre de Préformation de la Ville de Saint-Denis du local sis au 16 Rue de l'Artillerie sur terrain cadastré section AD n° 24, aux conditions suivantes :

- durée d'une année renouvelable par tacite reconduction,
- occupation à titre gratuit, étant précisé que la valeur locative mensuelle a été évaluée à SIX CENT SOIXANTE-DIX EUROS ET SOIXANTE-QUINZE CENTIMES (670,75 euros) par les services du Domaine.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer la Convention à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 7 4 OCT. 2002



LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

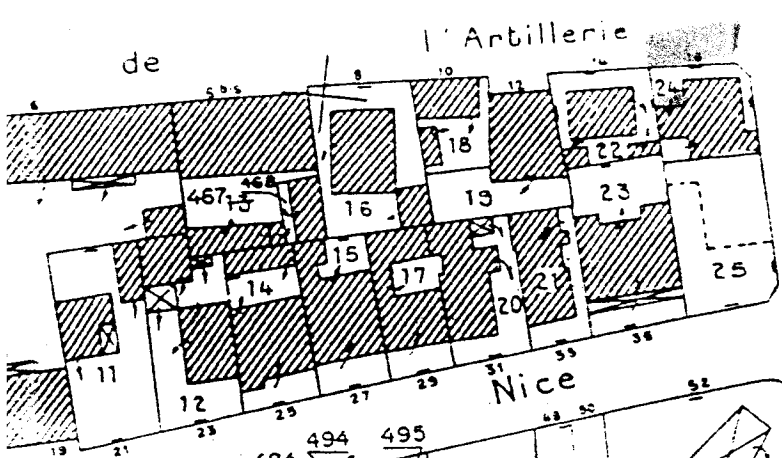


152 100



Section AD 2H

a Pointe des Jardins



l'Artillerie

Nice

Florissant

Moulin

Rue

Rue

Rue

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015

97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

N° 7309

AVIS DU DOMAINE**CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES**

Décret n°86-455 du 14 mars 1986 - Art R 3 du Code du domaine de l'Etat - Art 186 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation

Références : N° dossier : VL 1213/2001 Evalueur : J-C LELIEVRE

AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE

1 Service consultant : Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation : 19 novembre 2001

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : mise à disposition du Centre de Préformation de la Ville de Saint-Denis

4 Propriétaire : Commune de Saint-Denis

5. Description sommaire de l'immeuble/ou des locaux à évaluer :
Commune de Saint-Denis, 16 rue de l'Artillerie (AD 24)
villa de type F5/6 en dur sous toiles à 2 niveaux
superficie utile pondérée 140 m²

5a Utilisation actuelle - Environnement - Autres éléments de plus - value ou de moins - value- Appréciation d'ensemble

7 Situation locative existante, Situation locative proposée

9. Valeur locative retenue
4 400 F/mois

12. Réalisation d'un accord amiable :

Saint Denis le, 22 novembre 2001
Le Directeur des Services Fiscaux
Par délégation, l'Inspecteur

J-C LELIEVRE